

Comme l'ont indiqué les déclarations des parties en cause, les points litigieux sur lesquels ont porté les démarches du Canada—et nous voici à la question posée par mon honorable ami—comprennent entre autres la présence des forces grecques et turques dans l'île, les préparatifs militaires d'envergure faits par la Turquie, et le rôle que les Nations Unies pourraient jouer à Chypre pour aider les autorités de l'île et amener la paix.

Les consultations visent également à déterminer s'il serait possible, une fois réglé le conflit immédiat, d'en arriver à une solution plus complète des problèmes fondamentaux. Nous étudions cette possibilité, ainsi que le rôle que jouent les Nations Unies à Chypre actuellement. Nos entretiens, dont j'ai parlé hier, à Ankara et en Grèce n'ont encore révélé aucune entente, mais ils se poursuivent.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire si, dans les propositions qui font l'objet en ce moment de discussions, il est aussi question d'élargir le mandat du contingent des Nations Unies et de renforcer les effectifs, afin d'empêcher les deux parties en cause d'envoyer à Chypre de nouvelles troupes et du nouveau matériel de guerre?

L'hon. M. Martin: L'initiative du Canada ne porte pas sur cette proposition.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant a exposé un programme en trois points et, à Londres, le premier ministre a esquissé un programme en cinq points. Est-il exact que le premier ministre agit comme intermédiaire, au nom de la Turquie, et que le programme en cinq points est celui de la Turquie?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de différence entre ce que le premier ministre cherche à accomplir et ce qui se fait à Ottawa et ailleurs. Je me réjouis, comme la Chambre sans doute, que le premier ministre puisse se trouver à Londres pour discuter de la question avec l'un des principaux pays intéressés.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA DATE DE LA MISE EN VIGUEUR DU RÉGIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question [L'hon. M. Martin.]

tion au premier ministre suppléant? Comme le ministre des Finances a eu amplement le temps de faire rapport à ses collègues du Cabinet de ses entretiens avec les ministres provinciaux des Finances à Ottawa la semaine dernière, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur le régime d'assurance frais médicaux le 1^{er} juillet 1968 dans toutes les provinces qui ont accepté d'y souscrire et qui remplissent les conditions exigées par la loi?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je signale à mon ami la réponse donnée à la Chambre par le premier ministre le 14 novembre aux questions du député de Winnipeg-Nord-Centre, celle qu'il a donnée le 13 novembre à une question posée par le député de Churchill, et celle qu'il a donnée le 25 octobre 1967 à une question du député d'Ontario. Ce dernier avait demandé:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Certains bruits circulent depuis une semaine environ au sujet de la date d'entrée en vigueur de l'assurance frais médicaux, bruits qui suscitent de l'incertitude, des doutes et de l'inquiétude dans l'esprit des Canadiens; le premier ministre ferait-il une déclaration pour rassurer les intéressés et leur dire qu'on ne songe pas à changer la date d'entrée en vigueur prévue à l'origine, c'est-à-dire le 1^{er} juillet 1968?

A quoi le premier ministre a répondu:

L'honorable représentant ne devrait pas laisser ces bruits le troubler.

(Exclamations)

M. l'Orateur: A l'ordre, le premier ministre suppléant aimerait peut-être revenir à l'appel des motions.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Toutes les réponses du secrétaire d'État aux Affaires extérieures devraient être données sous forme de déclarations à l'appel des motions et non pas durant la période des questions.

L'hon. M. Martin: Il existe une façon très simple de régler ce problème. Que mon honorable ami s'abstienne de poser des questions. (Exclamations)

Et finalement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je croyais que le premier ministre suppléant avait répondu à la question.